



Demande d information pour une emencipation

Par **marcy_old**, le **20/05/2007** à **19:23**

je m apelle morgane j ai 16 ans et j aimerais savoir se que je dois faire afin de demander mon emencipation ? quelles sont les demarches administratives que je dois entreprendre afin d y parvenir ?

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **21:52**

Bonjour,

Ma réponse ira dans le même sens que précédemment, l'assistance d'un avocat vous sera indispensable, car l'emancipation ne s'obtient pas très facilement. Il faut que le juge soit d'accord et qu'il y ait de bonnes raisons.

Par **marcy_old**, le **21/05/2007** à **11:22**

qu elles bonnes raisons serai valable?

Par **Christelle_old**, le **22/05/2007** à **00:25**

Après de plus ample recherche voici ce que j'ai trouvé :

vous ne pouvez pas demander l'émancipation seule. C'est à vos parents d'en faire la demande.

La procédure se passe devant le juge des tutelles.

La loi n'oblige pas les juges à prendre l'avis du mineur. Mais c'est souvent le cas.

La décision doit être dans l'intérêt du mineur. Ce qui signifie que le juge va devoir, en fonction des conditions de vie et de votre maturité décider si une émancipation sert vraiment vos intérêts.

Par **marcy_old**, le **22/05/2007** à **07:18**

d'accord et à ton besoin de l'avis des deux parents pour ça ou un seul suffira ?